## Canon

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision : 28-févr.-2017 Version : 06

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Canon Ink Tank BCI-1451Y

Code du produit 0173B

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation** Encre pour imprimante à jet d'encre

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

Importateur

Canon Europa N.V.

Bovenkerkerweg 59, 1185XB Amstelveen, The Netherlands

+31 20 5458545, +31 20 5458222

www.canon-europe.com, ceu-Reach@canon-europe.com

#### **Fabricant**

Canon Inc.

30-2, Shimomaruko 3-Chome, Ohta-ku, Tokyo 146-8501, Japan

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Autriche	+43 (0) 1 406 43 43	Belgique	+32 (0) 70 245 245
Bulgarie	112	Croatie	+385 (0)1-23-48-342
Chypre	1401	République Tchèque	+420 224919293
Danemark	+45 82 12 12 12 [*1]	Estonie	16662
Finlande	+358 (0)9 471977	France	+33 (0)1 45 42 59 59
Grèce	+30 210 7793777	Hongrie	+36 80 20 11 99
Italie	+39 (0)55 7947819	Lettonie	+371 67042473
Lituanie	+370 687 53378	Luxembourg	112
Malte	112	Pays-Bas	+31 (0)30-2748888 [*2]
Pologne	112	Portugal	+351 808 250 143
Roumanie	+40 21 318 36 06	Slovaquie	+421 2 5477 4166
Slovénie	112	Espagne	112
Suède	112 <sup>[*3]</sup>	Royaume-Uni	111 (UK only)
Islande	112	Liechtenstein	145
Norvège	+47 22 59 13 00	Suisse	145

- \*1 Kontakt Giftlinien på tlf.nr.: 82 12 12 12 (åbent 24 timer i døgnet). Se punkt 4 om førstehjælp.
- \*2 Only for the purpose of informing medical personnel in cases of acute intoxications.

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008

EU FR Page 1/8

<sup>\*3</sup> Ask for Poison Information

### Pictogrammes de danger

Non requis

#### Mention d'avertissement

Non requis

#### Mentions de danger

Non requis

#### Conseils de prudence

Non requis

### **Autres informations**

Contient du (de la) 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.

Peut produire une réaction allergique.

Contient moins de 30 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

#### 2.3. Autres dangers

Aucun

### **SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

Nom chimique	NoCAS	NoCE	Numéro d'enregistrement REACH	Poids %	Classification (Règ. 1272/2008)	Remarque concernant les autres dangers
Glycerin	56-81-5	200-289-5	Aucun	5 - 10	Aucun	
2-Pyrrolidinone	616-45-5	210-483-1	Aucun	5 - 10	Eye Irrit. 2 (H319)	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.,.alpha.'-[1,4-dimethyl-1, 4-bis(2-methylpropyl)-2-butyne- 1,4-diyl]bis[.omegahydroxy-	9014-85-1	Aucun	Aucun	1 - 5	Eye Dam. 1 (H318)	
Glycol	CBI	CBI	CBI	5 - 10	Aucun	
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	Aucun	< 0.05	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Aquatic Acute 1 (H400)	
Water	7732-18-5	231-791-2	Aucun	60 - 80	Aucun	

Les textes intégraux de la ou des mentions de danger sont listés dans la SECTION 16

Remarque concernant les autres dangers : La ou les substances suivantes sont marquées avec (1), (2) et/ou (3)

### **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des

symptômes apparaissent.

Ingestion Rincer la bouche. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance

médicale si des symptômes apparaissent.

\_\_\_\_

EU FR Page 2/8

<sup>- (1)</sup> Substance pour laquelle une ou plusieurs limites d'exposition professionnelle de l'UE sont établies (consulter la SECTION 8)

<sup>- (2)</sup> Substance PBT ou substance vPvB en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006

<sup>- (3)</sup> Substance figurant dans la liste des substances candidates extrêmement préoccupantes requérant une autorisation en vertu du Règlement (CE) n° 1907/2006

Contact cutané Nettoyer immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Faire immédiatement appel à

une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux Rincer abondamment avec de l'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale

si des symptômes apparaissent.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Inhalation** Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Les symptômes d'une exposition

excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte

de conscience, l'arrêt de la respiration.

Ingestion Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Toute ingestion peut occasionner une

irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

**Contact cutané** Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Contact avec les yeux Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Peut provoquer une irritation légère.

Effets chroniques Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser du CO<sub>2</sub>, eau, un agent chimique sec ou une mousse.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

### **Danger particulier**

Aucun

### Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone (CO)

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection particulier pour les sapeurs-pompiers

Aucun

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les courants d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

EU FR Page 3/8

Essuyer avec une matière absorbante (ex : tissu, laine).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucun

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Utiliser sous une ventilation adéquate uniquement.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec, frais et bien aéré. Conserver hors de la portée des enfants. Éviter une exposition directe au soleil. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Encre pour imprimante à jet d'encre. Se procurer les instructions avant utilisation.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	EU OEL	Autriche	Belgique	Bulgarie	Chypre
Glycerin 56-81-5	Aucun	Aucun	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	Aucun	Aucun
Nom chimique	République Tchèque	Danemark	Finlande	France	Allemagne
Glycerin 56-81-5	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 15 mg/m <sup>3</sup>	Aucun	TWA: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m³	DFG TWA: 200 mg/m³ inhalable fraction Ceiling / Peak: 400 mg/m³ inhalable fraction
Nom chimique	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie	Pays-Bas
Glycerin 56-81-5	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	Aucun	TWA: 10 mg/m³ mist STEL: 30 mg/m³ mist	Aucun	Aucun
Nom chimique	Pologne	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Espagne
Glycerin 56-81-5	TWA: 10 mg/m³ inhalable fraction	TWA: 10 mg/m³ mist	Aucun	Aucun	TWA: 10 mg/m³ mist
Nom chimique	Suède	Royaume-Uni	Norvège	Suisse	Turquie
Glycerin 56-81-5	Aucun	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> mist	Aucun	TWA: 50 mg/m <sup>3</sup> inhalable dust STEL: 100 mg/m <sup>3</sup> inhalable dust	Aucun

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** Aucun(s) dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Protection de la peau
Protection respiratoire
Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Risques thermiques Non applicable

### **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

EU FR Page 4/8

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Jaune ; Liquide **Apect** Odeur Légère odeur

Aucune donnée disponible Seuil olfactif

8 - 9

Aucune donnée disponible Point de fusion/congélation (°C) Aucune donnée disponible Point/intervalle d'ébullition (°C) > 93.0°C (Vase clos Tag.); estimé Point d'éclair (°C)

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) Limites d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure d'inflammabilité Aucune: estimée Limite inférieure d'inflammabilité Aucune: estimée

Aucune donnée disponible Pression de vapeur Densité de vapeur Aucune donnée disponible

Densité relative 1.0 - 1.1Solubilité(s) Eau: Miscible

Coefficient de partage : n-octanol/eau Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité (°C) Aucune; estimée

Aucune donnée disponible Température de décomposition (°C)

Viscosité (mPa s) 1 - 5

Propriétés explosives Aucune; estimée Propriétés comburantes Aucune; estimée

#### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune

### 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucune

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides, Bases, Agents oxydants, Agents réducteurs.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Monoxyde de carbone (CO), et/ou Ammoniac.

### **SECTION 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

EU FR Page 5/8

Toxicité aiguë Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée Non irritant (Directive de l'OCDE)

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Irritant minime (Directive de l'OCDE)

Sensibilisation Non sensibilisant (Directive de l'OCDE)

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Test d'Ames : Négatif

Cancérogénicité Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aucune donnée disponible

Danger par aspiration Aucune donnée disponible

Autres informations Aucune donnée disponible

### **SECTION 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

#### Effets écotoxicologiques

Aucune donnée disponible

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être éliminé conformément à la réglementation locale en vigueur.

### **SECTION 14: Informations relatives au transport**

14.1. Numéro ONU Aucun

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucune

**14.3.** Classe(s) de danger pour le transport Aucune

**14.4.** Groupe d'emballage Aucun

**14.5. Dangers pour l'environnement**Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les réglementations

modèles des NU ou comme polluant marin selon le code IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par

<u>l'utilisateur</u>

IATA: Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à

Non applicable

l'annexe II de la convention Marpol et au recueil

**IBC** 

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

(CE) n° 1907/2006 Autorisation
(CE) n° 1907/2006 Réglementation
(CE) n° 1005/2009
(CE) n° 850/2004
(UE) n° 649/2012

Autres informations

Non réglementé
Non réglementé
Non réglementé
Aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune

### **SECTION 16: Autres informations**

#### Texte complet des mentions de danger H citées aux sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

### Principales références bibliographiques et sources de données

- World Health Organization International Agency for Research on Cancer, IARC Monographs on the Evaluation on the Carcinogenic Risk of Chemicals to Humans (Agence Internationale de Recherche sur le Cancer de l'Organisation Mondiale de la Santé, monographies de l'IARC sur l'évaluation des risques carcinogéniques des substances chimiques sur les personnes)

- Réglementations UE (CE) n° 1907/2006, (CE) n° 1272/2008, (CE) n° 1005/2009, (CE) n° 850/2004, (UE) n° 649/2012

\_\_\_\_

EU FR Page 7/8

#### La signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistante, bioaccumulative et toxique)
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative (très Persistante et très Bioaccumulative)
- SVHC: Substances of Very High Concern (Substance Extrêmement Préoccupante)
- EU OEL: Occupational exposure limits at Union level under Directive 2004/37/EC, 98/24/EC, 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC and 2009/161/EU (Limites d'exposition professionnelle au niveau de l'Union européenne en vertu de la Directives 2004/37/CE, 98/24/CE, 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE et 2009/161/UE)
- TWA: Time Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps)
- STEL: Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme)
- IARC: International Agency for Research on Cancer (Centre International de Recherche sur le Cancer [CIRC])
- IATA: International Air Transport Association
- CBI: Confidential Business Information (Renseignements Commerciaux Confidentiels)

Date d'émission : 10-mars-2005

Date de révision : 28-févr.-2017

**Révision** Entièrement révisé

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est fournie sous (CE) n° 1907/2006 Article 31-3.

#### **Avertissement**

Les informations fournies dans cette FDS sont correctes d'après l'ensemble de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations données ne constituent que des indications destinées à rendre sûrs la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise sur le marché, et elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifique indiquée et peuvent ne pas être valables lorsque ladite substance est utilisée en association avec une autre substance ou dans un procédé quelconques, sauf mention explicite dans le texte.

EU FR Page 8/8